

## Demi-pension

**Pour l'année scolaire 2022-2023, le prix du repas varie entre 0,50 € et 4,09 €.**

La restauration scolaire fonctionne au repas (pas de forfait) avec une carte magnétique personnelle qui doit être créditée. Les élèves peuvent déjeuner du lundi au vendredi (mercredi compris).

La carte de demi-pension est remise gratuitement à l'élève lors de son entrée au lycée. Elle conditionne le passage au self via un distributeur de plateaux. C'est la même pour toute la scolarité au lycée et elle doit donc être conservée avec soin. Si la carte est perdue (le signaler rapidement à l'intendance pour le blocage du compte) ou détériorée, elle doit être remplacée au prix de 4 € (Délibération du Conseil d'Administration du 06/12/21 - N°50).

Le prix du repas varie en fonction de vos revenus en application du dispositif « EQUITABLES » proposé par la Région Ile-de France. Le prix du repas dépend ainsi du quotient familial. Vous trouverez en pièce jointe le mode d'emploi « EquiTables » de la Région Ile de France concernant la restauration scolaire (Tarif et Attestation de quotient familial). En l'absence d'attestation, le tarif maximal sera appliqué soit 4,09 € le repas.

Pour les élèves de seconde, nous vous invitons, **dès le jeudi 25/08/22, à créer votre compte sur l'application « MYTURBOSELF »** en accédant à ce service via votre téléphone portable ou bien depuis le site internet (voir procédure jointe) **et à créditer la carte de demi-pension**. Le numéro de la carte de demi-pension sera attribué ultérieurement par le lycée.

Vous avez la possibilité de créditer la carte de demi-pension de 3 manières :

- En ligne via l'application « MyTurboself » (type de paiement à privilégier)
- Par chèque, libellé à « Lycée International de Palaiseau Paris Saclay », à déposer au secrétariat la veille de la prise du repas avant 9h, en indiquant au dos du chèque les nom et prénom de l'élève (montant du chèque d'un minimum de 10 €)
- En espèces, à l'intendance (montant d'un minimum de 10 €), la veille de la prise du repas avant 9h

**Afin de pouvoir déjeuner, il faut impérativement réserver le repas via l'application « MYTURBOSELF » au plus tard la veille de la prise du repas avant 9h.**

**Exemple : réservation à faire le jeudi 01/09/22 avant 9h pour le repas du vendredi 02/09/22 et réservation du repas à faire le vendredi 02/09/22 avant 9h pour le repas du lundi 05/09/22 (jours ouvrés).**

Pour pallier l'oubli de carte, **les élèves peuvent prendre en photo le code barre de leur carte de self** avec leur téléphone portable puis badger avec leur téléphone sur le distributeur de plateau.

Ils peuvent aussi imprimer un ticket à partir de l'une des 3 bornes mais il faut au préalable qu'il ait créé leur code « confidentiel et personnel » sur la borne située à l'administration.

En cas de difficultés financières, une aide peut être accordée par le fonds social du lycée (crédits d'Etat). Les familles doivent prendre contact dès les premiers jours de la rentrée de septembre à l'Intendance afin de rechercher une solution adaptée. L'examen des dossiers est assuré confidentiellement par le chef d'établissement qui réunit une commission attribuant les fonds disponibles.

**OUVERTURE du restaurant scolaire  
A compter du vendredi 2 septembre 2022**